

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA : SETIF

DAIRA : BIR EL ARCH

COMMUNE : BIR EL ARCH

N°du matricule fiscale :095819080000151

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°: 03/2026**

Conformément la loi N° 23/12 du 05/08/2023 fixant les générales relatives aux marchés publics, et dispositions du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La commune de Bir EL ARCH lance un Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour **marché** portant sur:

TRAVAUX D'AMENAGEMENT URBAIN

Lot N°01: Amenagement Urbain à Bir El Arch Centre (lot réalisation).

lot N°02: Amenagement Urbain à Quartier Kantrat Loussif (Lot réalisation).

Conditions de participation :

- La participation du cette appel d'offre pour les entreprises ayant le :
 - * **Un certificat de qualification et classification professionnelle catégorie quatre (04) et plus dans le domaine travaux public et de la construction , dont l'une des activités est une activité principale .**
 - * **attestation de bonne exécution pour au moins une opéraion similaire d'un montant supérieur ou égal à: 30 000 000.00DA .**
 - * **les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation du projet .**
- les soumissionnaires peuvent participer à une ou plusieurs lots.
- chaque soumissionnaire reçoit un seule lot qui est le moins disant, selon l'ordre de classement des lots auquel il a participé.
- Le délai maximal d'exécution des travaux est fixé à quatre (04) mois pour chque lots.

Les intéressés par le présent avis peuvent soumissionner et retirer le cahier des charges auprès de la **commune de BIR EL ARCH - bureau des marchés** – contre paiement d'un montant de **3.000,00DA** versé au compte de trésorier de la commune de bir el arch.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas . Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°:03/2026 pour:**TRAVAUX D'AMENAGEMENT URBAIN**

Lot N°01: Amenagement Urbain à Bir El Arch Centre (lot réalisation).

lot N°02: Amenagement Urbain à Quartier Kantrat Loussif (Lot réalisation)

- * En plus du nom et l'adresse de service contractant, les plis seront déposés auprès de la **commune de BIR EL ARCH - bureau des marchés** –situé sur Rue De La Révolution Bir El Arch contre.

Le contenu du dossier de demande des offres:

- **○A-Première enveloppe** : portant la mention unique « dossier de candidature » et doit contenir les pièces suivantes :
 - Déclaration de candidature signée, paraphée et datée par le soumissionnaire
 - Déclaration de probité. signée, paraphée et datée par le soumissionnaire
 - les statuts pour les sociétés ; légalisé par le notaire
 - les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
 - tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :
 - a/ Capacités professionnelles : **Un certificat de qualification et classification professionnelle catégorie quatre (04) et plus dans le domaine travaux public et de la construction , dont l'une des activités est une activité principale .**
 - b/ Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans financiers (2022-2023-2024) et les références bancaires.
 - c/ Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles.
- **B-Deuxième enveloppe** : porte la mention unique « **Offre Technique** » et doit contenir les pièces suivantes :
 - Déclaration à souscrire signée, paraphée et datée par le soumissionnaire
 - - tout document permettant d'évaluer l'offre technique (**un mémoire technique**) et tout autre document exigé
 - Le cahier des charges portant à la dernière page , la mention manuscrite « **lu et accepté** » .
- **C-Troisième enveloppe** : porte la mention unique « **Offre Financière** » et doit contenir :
 - Lettre de soumission.
 - Bordereau des prix unitaires.
 - Devis quantitatif et estimatif.
- le délai de préparation des offres est Fixer à: **quinze (15) jours** à compter du premier jour de la parution de l'avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux ou au bulletin officiel du BOMOP ou les presses électroniques Si le dernier jour de préparation des offres tombe un jour férié ou chômé, le délai de préparation des offres est prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant. Le pouvoir adjudicateur peut proroger le délai de préparation des offres, si les circonstances l'exigent, et dans ce cas, il en informe les contractants par tous moyens.
- Préciser la date de dépôt des offres le jour correspondant au dernier jour de la période de préparation des offres, de **(08h30) à (11h00)**. Si ce jour tombe un jour férié ou légal jour de repos, la date de dépôt des offres est reportée au jour ouvrable suivant.
- Les offres sont déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus
- le maître de l'ouvrage pourra prolonger exceptionnellement le délai de préparation des offres en cas de nécessité
- la séance d'ouverture des plis à laquelle les soumissionnaires sont invités à assister, sera publique et aura lieu le jour correspondant à la date limite de dépôt des offres à **11h00** au siège de **la commune de Bir El Arch**-bureau des marchés –situé sur Rue De La Révolution Bir El Arch contre (Cet avis tien lieu d'invitation public au soumissionnaires) .
- Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, cette date sera reportée au premier jour ouvrable suivant.
- Les entreprises restent engagées par leurs offres pendant à compter de la date limite de dépôt des offres en plus le délai de préparations des offres: **quinze (15) jours + quatre-vingt-dix (90) jours.**

Le Président de l'A.P.C